

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2026-166
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

Matière :
INSTITUTIONS ET
VIE POLITIQUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Sous matière :
DESIGNATION DE
REPRESENTANTS

OBJET :
DESIGNATION DES
REPRESENTANTS
DE LA COMMUNE
AU CONSEIL
INTERIEUR DE
L'EPLFPA PIERRE
PAUL RIQUET DE
CASTELNAUDARY

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU
EXECUTOIRE

CONVOCATION
CONSEIL EN DATE
DU : 23 JUIN 2026

AFFICHAGE EN
DATE
DU : 23 JUIN 2026

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU 02 JUL. 2026

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 011-211100763-20260629-DB2026166-DE

Séance du Conseil Municipal du lundi 29 juin 2026
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses
séances, sous la présidence de Monsieur Philippe GREFFIER,
Maire

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT
François, GRANIER Prescillia, VÉRONIN-MASSET Jean-
François, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe,
CHABERT Sabine, DE LA CASA Javier, GANGLOFF Didier,
BATIGNE Brigitte, GHROUS Melker, BARBAUD Fabienne,
KICKOFF Gladys, FREUDENREICH Patrick, ESCAFRE
Élisabeth, RATABOUIL Michel, SÉMAT Gérard, GIRY
Christophe, LAMMOGLIA Éric, PERLES Bruno, DE
ALMEIDA Marie, GAÏANI Audrey, CHANCROGNE Maëva,
MONDRAGON Gérard, MOUTON Jean-Baptiste,
DERKAOUI Calvin.

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

VIALARET Max donne pouvoir à GAÏANI Audrey,
PERRIN Afaf donne pouvoir à GIRAL Hélène,
FERNANDEZ Sandrine donne pouvoir à DERKAOUI Calvin,
CADEL Fabien donne pouvoir à MONDRAGON Gérard,
FONTÈS Audrey donne pouvoir à MOUTON Jean-Baptiste.

Absent : ESTRADÉ Quentin.

Secrétaire : KICKOFF Gladys.

Il est rappelé à l'assemblée que l'article R811-32 du code rural et de la pêche maritime
précise la composition du conseil intérieur des Établissements Publics Locaux
d'Enseignement Professionnel Agricole (EPLFPA) comme suit :

Chaque lycée est doté d'un conseil intérieur, présidé par le proviseur du lycée. Sa
composition est ainsi fixée :

- Six représentants élus des élèves et étudiants ;
- Trois représentants élus des parents d'élèves ;
- Six représentants élus des personnels enseignants, d'éducation et de surveillance ;
- Trois représentants élus des personnels administratifs et de services assimilés ;
- Deux maîtres de stage ;
- Un représentant des exploitants agricoles ;

- g) Un représentant des salariés des exploitations et des groupements professionnels agricoles ;
- h) Un conseiller municipal de la commune siège ;
- i) Un agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité.

Conformément aux statuts, la Commune doit être représentée au sein du conseil intérieur de l'EPLEFPA Pierre Paul Riquet de Castelnaudary par un membre du Conseil Municipal. Il convient donc de procéder à la désignation de ce représentant pour cette instance.

Il est proposé à l'assemblée de désigner Madame Gladys KICHKOFF, pour représenter la commune au sein du conseil intérieur de l'EPLEFPA Pierre Paul Riquet de Castelnaudary.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

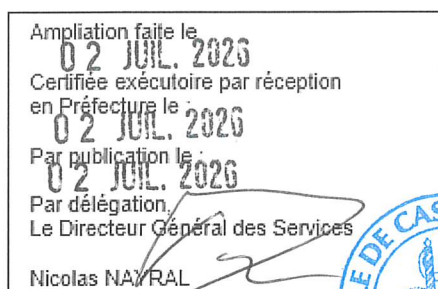
DESIGNE Madame Gladys KICHKOFF, pour représenter la commune au sein du conseil intérieur de l'EPLEFPA Pierre Paul Riquet de Castelnaudary.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.



Castelnaudary, le 29 Juin 2026



Le Maire,

Philippe GREFFIER